

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00198

Numéro SIREN : 750 552 481

Nom ou dénomination : A2SF

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001064

Liasse 23 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A-SF</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>4 RUE DU DOCTEUR TALLEU 59470 ZEGERSCAPPEL</u>							
SIRET <u>7 5 0 5 5 2 4 8 1 0 0 0 2 0</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
						Exercice N d'os le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	200 000	030	111 182	88 818
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	200 000	048	111 182	88 818
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 366	070		9 366
		Autres * (3)	072	741	074		741
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	13 078	086		13 078
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	23 185	098		23 185	
Total général (I + II)				110	223 185	112	111 182
							112 003
PASSIF						Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			1 000
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131			
	Report à nouveau			134			(6 382)
	Résultat de l'exercice			136			10 371
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142			4 989
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			99 009
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			1 176
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	2 44		6 829
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176			107 014	
Total général (I + II + III)				180			112 003
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		74 816
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	545	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAOIE Expert-comptable Janvier 2023

AV 187

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A - SF** Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **13/11/2022**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218	32 582	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	32 582	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	2 665	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	318	244	2 900
	Rémunérations du personnel *					250	6 115	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	7 282	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	18 963
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	13 619	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	2 531	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))			347		300	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				306	717	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	10 371	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 371	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	717			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 tredecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Droit divers							
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	11 088	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		6 305 dont imputés sur le résultat				360	6 305	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	4 783	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL A²SF

Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros
Siège social : 4, rue du docteur Talleu – 59470 ZEGERSCAPPEL

750 552 481 RCS DUNKERQUE

Projet de résolutions présentées à l'assemblée générale du 03/05/2023

- **Résolution 1 : Quitus de la gestion au gérant**

A Monsieur SOONEKINDT Alain pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Résolution 2 : Affectation du résultat**

Le résultat de 10 371 euros de l'exercice est affecté comme suit :

- 6382€ au compte de report à nouveau qui s'élève ainsi à 0 euros
- 100€ à la réserve légale
- 972,25€ à titre de dividendes à Mme Aurore VERDURE épouse SOONEKINDT, associée
- 972,25€ à titre de dividendes à M. Alain SOONEKINDT, associé
- 1944,50€ à titre de dividendes à la Holding H.S.V., représentée par Mme Aurore VERDURE épouse SOONEKINDT et M. Alain SOONEKINDT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Résolution 3 : Approbation de la rémunération du gérant pour 2022**

A Monsieur SOONEKINDT Alain,

pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 : 4 200 euros

Les charges sociales personnelles, obligatoires et facultatives du gérant sont réglées par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

RAS

NV R

SARL A²SF

Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros
Siège social : 4, rue du docteur Talleu – 59470 ZEGERSCAPPEL

750 552 481 RCS DUNKERQUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/05/2023

L'an 2023, le 3 mai, à 9h00,

Les associés de A²SF, société à responsabilité limitée au capital de 1 000€, divisée en 100 parts de 10€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame SOONEKINDT Aurore, propriétaire de 25 parts sociales de la SARL A²SF et associée à 50% dans la Holding H.S.V. propriétaire de 50 parts sociales de la SARL A2SF
- Monsieur SOONEKINDT Alain, gérant de la SARL A2SF, propriétaire de 25 parts sociales de la SARL A²SF et gérant associé à 50% dans la Holding H.S.V. propriétaire de 50 parts sociales de la SARL A2SF

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur SOONEKINDT Alain gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Approbation de la rémunération du gérant pour 2022

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

AV AT

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

• **Résolution 1 : Quitus de la gestion au gérant**

A Monsieur SOONEKINDT Alain pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• **Résolution 2 : Affectation du résultat**

Le résultat de 10 371 euros de l'exercice est affecté comme suit :

- 6 382€ au compte de report à nouveau qui s'élève ainsi à 0 euros
- 100€ à la réserve légale
- 972,25€ à titre de dividendes à Mme Aurore VERDURE épouse SOONEKINDT, associée
- 972,25€ à titre de dividendes à M. Alain SOONEKINDT, associé
- 1 944,50€ à titre de dividendes à la Holding H.S.V., représentée par Mme Aurore VERDURE épouse SOONEKINDT et M. Alain SOONEKINDT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• **Résolution 3 : Approbation de la rémunération du gérant pour 2022**

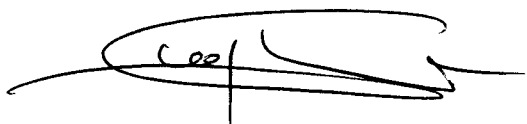
A Monsieur SOONEKINDT Alain,
pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 : 4 200 euros
Les charges sociales personnelles, obligatoires et facultatives du gérant sont réglées par la société.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• **Questions diverses**

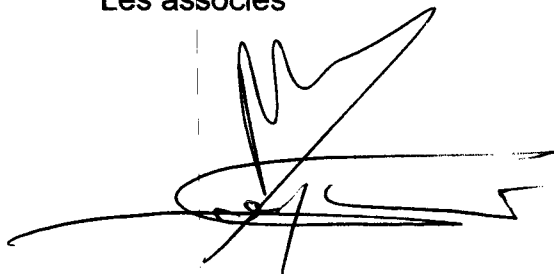
RAS

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Le Président



Les associés



	RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03/05/2023	

SARL A²SF

**Société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros
Siège social : 4, rue du docteur Talleu – 59470 ZEGERSCAPPEL**

750 552 481 RCS DUNKERQUE

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

AV 107

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, le bâtiment industriel dont la Société est propriétaire a été loué toute l'année.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires net s'est élevé à **32 582** euros.

Le montant des salaires, des cotisations sociales et des avantages sociaux s'élève à **6 115** euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **18 963** euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **13 619** euros.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à **11 088** euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de **10 371** euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **10 371** euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante.

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **10 371** euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	10 371 euros
Réserve légale	100 euros
Distribution de dividendes	3 889 euros

Solde	6 382 euros

Solde affecté en totalité au compte de report à nouveau qui s'élève ainsi à **0** euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **1 100** euros.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, rapport inexistant compte tenu de l'absence de conventions spéciales.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'G' shape followed by a horizontal line and a small flourish.